

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

-----

**Séance du 6 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Marie-Françoise DELPORTE, membre du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, DUTOIT Maurice, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

**Etaient absents** : MM. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège

**Assistait à la séance** : M. VERFAILLIE Jean-Sébastien, Directeur du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

<b>N° 3</b>
-------------

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

Mise à jour du tableau des emplois
------------------------------------

Nombre de membres  
afférents au Conseil d'Administration  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Quorum : 6  
qui ont pris part à la délibération : 9  
date de la convocation : 2 juillet 2022  
date de réception en préfecture :

**RESSOURCES HUMAINES**

Mise à jour du tableau des emplois

Préambule

Suite à la création d'un poste en séance du 6 juillet 2022, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Attendu que, suite à la création d'un poste en séance du 6 juillet 2022, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en séance du 14 décembre 2019,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainghin en Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de Madame DELPORTE Marie-Françoise,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité tel que présenté ci-dessous.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Membre du C.C.A.S.,

Marie-Françoise DELPORTE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 06/07/2022							
CCAS							
CADRE OU EMPLOI	CATEGORIE	Postes budgétés	Postes pourvus	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL			
				TC*	Nbre HEURES	TNC*	Nbre HEURES
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	
ATTACHE	A	1	1	0		1	5H25
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	1	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1	0	1	35H00		
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>0</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1	35H00		
<b>TOTAUX</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	